

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE  
DE BIBLIOTHECAIRES

LE PRET INTERBIBLIOTHEQUES :  
INCIDENCES DES NOUVELLES TECHNIQUES  
DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE SUR LA  
PRATIQUE DU PRET INTERBIBLIOTHEQUES :  
LE PRET INTERBIBLIOTHEQUES A LA B.I.U.  
DE LA DOUA, EVOLUTION DEPUIS 1976.

Mémoire  
présenté par

Hamadi MAOUIA

Sous la direction de  
Mme Madeleine WAGNER  
Conservateur à l'E.N.S.B.



1981

17ème promotion

MAOUIA (Hamadi).

- Le Prêt interbibliothèques : incidences des nouvelles techniques de recherche documentaire sur la pratique du prêt interbibliothèques : le prêt interbibliothèques à la B.I.U. de Lyon, évolution depuis 1976 / Hamadi Maouià ; sous la dir. de Madeleine Wagner. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1981. - 44 p. : tabl. ; 30 cm.

Mémoire : E.N.S.B. : Villeurbanne : 1981.



Prêt, bibliothèque, Lyon, 1976-1980

Bibliothèque, Prêt, Lyon, 1976-1980

Les incidences des nouvelles techniques de recherche documentaire sur la pratique du prêt interbibliothèques ont été étudiées à travers les statistiques de la Section Sciences de la B.I.U. de Lyon - La Doua, où un terminal d'ordinateur est installé depuis 1980. Une évolution semble s'amorcer qui ne peut pas encore être évaluée.

La question qui se pose n'est pas : "les bibliothèques doivent-elles coopérer ?" mais : "comment les bibliothèques peuvent-elles coopérer le plus efficacement ?"

Gordon Williams .

## TABLE DES MATIERES

### INTRODUCTION

- I - Les réalités du P.I.B.    - en France.  
                                  - à la B.I.U. de la Doua.

- Tableaux
- Commentaires
- Conclusions

### II - Procédés du P.I.B.

- . Procédés utilisés à la B.I.U. de la Doua.
- . Les nouveaux procédés techniques utilisés ailleurs et leurs caractéristiques.

- Téléphone
- Téléx
- Ordinateurs
- Télécopie
- Scanner transmitter
- Télématique
- Télécommunications par satellites

### III - Des problèmes et des solutions : grâce à ces nouveaux procédés techniques de recherche documentaire.

- Perspectives d'avenir
- Ce qui est envisageable

### IV - Conclusion

## ADDENDA

Au moment où ce travail était sous presse, de nouvelles instructions pour le prêt entre les bibliothèques des universités ont été transmises à tous les services de prêt et organismes documentaires relevant du ministère des universités et ce en date du 28 avril 1981 (une photocopie de ce document existe en annexe). Nous n'avons pu, faute de temps, en tenir compte : ce qui nous aurait obligé de reprendre certains passages. Nous nous excusons de ce fait bien que nous pensions qu'il serait fort utile de reconsidérer certains aspects ultérieurement à la lumière de ces nouvelles données. C'est là une tâche d'avenir.

LYON le 12 juin 1981

"Le plus important à savoir d'une chose, c'est l'endroit où elle peut être trouvée quand on la cherche".

Hubert SPENCER

Nous remercions vivement le personnel de la B.I.U. de la Doua de Lyon pour l'aide qu'il nous a fournie et qui a permis la réalisation du présent travail en nous permettant de consulter les archives du Service de P.I.B., en nous fournissant de précieux renseignements et surtout en nous consacrant de longs moments pour répondre à nos questions et préoccupations.

Nous remercions également Mrs J.L. Rocher, conservateur en chef de la B.M. de Lyon, G. Thirion, conservateur en chef de la B.I.U. de Nancy et M. Merland, directeur de l'E.N.S.B. pour les renseignements qu'ils nous ont fournis au cours des discussions que nous avons eues avec eux tout au long de la rédaction de ce mémoire en nous prodigant d'appréciables conseils dont on a pu évaluer l'utilité quant à la compréhension des problèmes et de leurs réalités. Nous ne saurons oublier le grand profit qu'on a pu tirer de nos discussions avec M. Marc Chauvein et M. Michel Nortier lors de notre séjour à Paris en mai 1981. Nous les remercions vivement.

Nos remerciements s'adressent particulièrement enfin à Mme Madeleine Wagner qui a magistralement su nous diriger tout au long de l'élaboration du présent travail par ses remarques, ses conseils et son savoir faire fruit de longues années d'expérience dans ce vaste domaine des bibliothèques et en nous consacrant de longues heures pour nous aider à mieux saisir les données du sujet que nous traitons : tant dans leur complexités que dans leur diversité.

Comment est on venu au P.I.B. ?

La masse considérable de l'information scientifique et technique produite de nos jours a entraîné ce qu'on a appelé "une explosion documentaire".

Au début du XIX ème siècle il y avait près de 100 périodiques dans le monde. Depuis cette date, les faits évoluèrent de façon notable : plus de 100 000 titres de périodiques sont signalés vers 1977. En 1981 il ne semble pas qu'on ait dépassé de beaucoup ce chiffre (compte tenu de la différence entre le nombre des nouvelles parutions et celui des disparitions de périodiques).

Est aussi impressionnant, le taux de multiplication des ouvrages. Si on s'avisait d'être informé sur tout ce qui est publié dans le monde entier, il faudrait prendre connaissance de plus de 10 millions de documents par an avec une croissance annuelle régulière de près de 5 %.

Cet accroissement déborde maintenant tous les cadres limités pour englober presque tous les pays du monde.

Examinée de près, cette explosion documentaire correspond à celle de la recherche. On se penche de plus en plus sur la documentation et on s'en préoccupe.

Le nombre des lecteurs a brusquement augmenté sous le fait de phénomènes culturels et sociaux.

Les profondes modifications et les mutations que connaît la documentation aujourd'hui sont le fait de facteurs divers et quelquefois latents.

Dans la plupart des pays, l'expansion démographique et l'amélioration générale du niveau d'instruction furent notables principalement depuis 1945. Cela jouera un rôle dans la multiplication des documents de tout genre.

Longtemps pluridisciplinaires, les bibliothèques furent obligées de varier, accroître et diversifier leurs acquisitions pour mieux répondre aux besoins des demandeurs, et ce, par suite de l'élargissement des programmes d'enseignement et de recherche. L'utilisation des ressources de bibliothèques et des centres de documentation s'est accentuée rapidement. On cherche de plus en plus à exploiter ce qui fut jusqu'ici conservé.

Désormais, la place de la documentation dans la vie quotidienne des individus, est importante. Progressivement elle s'affirme, s'organise et se développe.

Face à ces profondes mutations, quelles furent les réactions des bibliothèques ? Vont-elles pouvoir jouer leur rôle et répondre convenablement aux besoins du public ?

Chaque jour les demandes de lecteurs augmentent. Les bibliothèques ont de plus en plus du mal à satisfaire ces demandes à partir de leurs propres fonds. Aucune bibliothèque de nos jours, avec l'abondance de la production documentaire, ne peut répondre aux exigences des usagers.

Aucune n'est assez grande pour réunir dans ses rayons tout ce qui a été écrit, à propos de tous les sujets et à diverses époques, bien qu'elles s'efforcent de recueillir, par tous les moyens, l'essentiel de la production utile aux lecteurs.

Aucun pays même ne peut acquérir toutes les publications qui paraissent et dont les lecteurs peuvent avoir besoin au cours de leurs recherches : le vieux principe de l'autonomie locale des bibliothèques n'est plus de mise.

La nécessité d'une entraide entre les diverses bibliothèques s'imposa très vite : la coopération allait peut-être pouvoir répondre aux besoins et satisfaire les demandeurs. Ce sont ces besoins qui tendent à rendre les bibliothèques de toutes les contrées tributaires les unes des autres et conférer par là-même au prêt entre les bibliothèques une importance qui imposera le devoir de le faciliter.

Même les bibliothèques les plus fournies recourent les unes aux autres et se viennent mutuellement en aide. C'est là une interdépendance qui lie malgré eux les pays les uns aux autres.

Le problème de la satisfaction des demandes des utilisateurs fut jusqu'ici mal résolu. A partir de 1960 l'idée de coopération s'imposa vivement comme seule possibilité de faire face à l'augmentation des demandes et les satisfaire au maximum et rapidement.

L'idée de coopération et de prêt interbibliothèques n'est cependant pas une notion nouvelle qui serait apparue seulement dans la seconde moitié du XXème siècle.

En Europe, en général, tout comme en France d'ailleurs, l'idée remonte à plus d'un siècle (cf J.O. de la République Française du 26 janvier 1872 p. 557).

Déjà à cette époque la Bibliothèque Nationale de Paris transmettait à l'université de Berlin des manuscrits, ce qui était "conforme aux usages de toutes les bibliothèques de l'Europe".

La Bibliothèque Nationale de Paris autorisera des prêts de manuscrits à Saint-Petersbourg (1895). En 1897 on note d'envoi de plus de 150 documents français à l'étranger : ce qui était déjà important pour l'époque.

Au début de son fonctionnement, le prêt interbibliothèques était conçu comme simple élargissement du prêt à domicile. C'était une simple fonction marginale et un recours exceptionnel. Il se développera progressivement et s'imposera d'abord dans le cadre de l'université. On ne pourra pas passer sous silence ici les efforts déployés dans ce sens par L.V. Delisle administrateur général de la Bibliothèque Nationale de Paris (1826-1910) afin de développer le prêt interbibliothèques.

Les responsables furent d'ailleurs assez sensibles à ce problème auquel se heurtaient les bibliothèques (se rappeler ici notamment l'arrêté du 31 janvier 1879 qui mentionne le prêt interbibliothèques en France ; la circulaire qui accompagne l'arrêté du 20 novembre 1886 concernant les bibliothèques universitaires et mentionne le Prêt dans son commentaire de l'article 23). L'arrêté du 20 novembre 1886 du Ministre de l'instruction publique créait ainsi le prêt interuniversitaire qui répondait à l'accroissement des besoins universitaires du fait de la réorganisation de l'enseignement supérieur : "Il est souvent arrivé qu'un professeur transféré dans une autre académie n'a plus trouvé dans la bibliothèque universitaire les instruments de travail qu'il avait précédemment à sa disposition et que parfois il avait fait acquérir en vue de recherches spéciales. Les inconvénients résultant de cette situation m'ont souvent été signalés. Il y sera obvié dans la mesure de ce qui est possible par le prêt de bibliothèque à bibliothèque".

Cette réglementation entrainera le développement de la nouvelle forme d'entraide : la technique du prêt interbibliothèques.

Ainsi le prêt se développera sans interruption et les résultats seront assez satisfaisants. Il prendra ultérieurement d'autres dimensions : il s'étendra à d'autres bibliothèques, les B.M. (en France) et les bibliothèques étrangères et englobera dans son ampleur progressive les bibliothèques privées, spécialisées, etc....



Plus tard d'autres réglementations interviendront (arrêté de 1901, arrêté de 1927 puis celui du 12 décembre 1935 considéré comme étant la Charte pour la France en matière de prêt interbibliothèques) concernant les modalités du prêt.

L'organisation technique fera l'objet de la réglementation de 1952 modifiée en 1955.

Sur le plan international, la F.I.A.B. s'occupera de ce problème devenu crucial pour tous les pays. La question de l'organisation du prêt interbibliothèques (à l'échelon national comme à l'échelon international) figurera dans les programmes de la F.I.A.B. et ce depuis le premier congrès international des bibliothécaires tenu à Rome en 1928. Il sera annuellement désormais discuté aux réunions du Conseil de la F.I.A.B.

En 1936, au Congrès de Madrid, la F.I.A.B. adoptera une réglementation détaillée (concernant le P.I.B.) qui sera remaniée au Congrès de Zaghreb en 1954. La France signifiera alors son accord quant à la procédure envisagée. La F.I.A.B. se penchera de nouveau sur ce problème lors du Congrès de 1978.

Nous nous proposons d'étudier ce problème du prêt interbibliothèques dans le cas d'une bibliothèque interuniversitaire, son évolution au cours des cinq dernières années (1976-1980) et l'incidence des nouvelles techniques de recherche documentaire sur la pratique du P.I.B. en partant des statistiques du service de prêt de cette bibliothèque.

Nous essaierons de dégager les caractéristiques, d'étudier les procédés utilisés en matière de prêt en les commentant à la lumière des divers procédés utilisés ailleurs. Nous dégagerons les problèmes nés de ces procédés, que rencontre la B.I.U. de la Doua.

Nous examinerons dans une autre partie comment on pourrait résoudre ces divers problèmes en adoptant les nouvelles techniques de recherche documentaire et les problèmes nés de ces nouvelles techniques.

En dernière partie on étudiera les perspectives d'avenir et les solutions possibles envisageables.

Nous concluerons notre brève étude par une évaluation de la situation actuelle à la B.I.U. de la Doua et en France en général.

## Les réalités du P.I.B. en France

Nous avons précédemment vu comment le P.I.B. a été progressivement règlementé en partant des Bibliothèques universitaires. L'organisation du P.I.B. fut réalisée après bien des tâtonnements car les problèmes qui se posaient étaient inextricables et épineux. Certains d'ailleurs le demeurent jusqu'à nos jours et requièrent des solutions urgentes.

Lorsque le prêt interbibliothèques fut établi, entre les universités d'abord, il était limité à quelques unes, notamment celles de Paris et quelques unes seulement en province. Il était en franchise sous couvert des recteurs. Petit à petit ces bibliothèques se prêtèrent mutuellement manuscrits, documents imprimés et autres (les B.M. seront par la suite concernées par ces prêts).

Les envois de documents se faisaient alors exclusivement par l'intermédiaire du ministère où naîtra plus tard le service central de prêt. Ce service sera organisé en vue de centraliser et d'orienter les demandes des lecteurs. Ce n'était point faciliter le développement du prêt interbibliothèques. Les bibliothécaires dès le début s'efforceront de faire admettre le prêt direct entre les diverses bibliothèques du même pays puis entre celles de pays divers.

L'arrêté du 24 décembre 1901 réalisera cela.

En 1927 le P.I.B. avec les pays étrangers est règlementé : désormais c'est le service central de prêts à la B.N. de Paris qui s'en occupera en centralisant notamment les demandes.

Nous arrivons ainsi lentement, à un point précis où se règlementait à l'échelon international le P.I.B. à une situation libérale qui allait mettre enfin la France à l'unisson de l'Europe occidentale, où le prêt interbibliothèques était plus largement pratiqué (cf les comptes-rendus de la IXème session du Comité international des bibliothécaires - Varsovie - Juin 1936).

Par la suite, l'action de ce service central de prêt sera limitée au prêt des manuscrits et des ouvrages précieux tant en France qu'à l'étranger. Son rôle est grand d'autant plus qu'il bénéficie de la franchise postale.

Lorsque les demandes de prêt commencèrent à affluer de partout à la B.N., c'est encore ce service qui s'en occupera.

Les circonstances actuelles confèrent de plus en plus au P.I.B. une importance qui ne fait que grandir bien qu'aujourd'hui en France, l'organisation du prêt n'est pas totalement dégagée des circonstances qui l'ont engendrée.

## Les bibliothèques et le P.I.B.

L'inflation documentaire fit que très vite les bibliothèques se sont trouvées confrontées à d'insurmontables problèmes. Il fallait en effet concilier : leur vocation première : fournir aux lecteurs les informations bibliographiques dont ils ont besoin pour les recherches, et d'un autre côté les nouvelles techniques de recherche documentaire qui progressent constamment.

La situation des bibliothèques universitaires (entre autres) allait être davantage influencée par les conditions nouvelles. Partout la crise économique restreignait les budgets d'acquisition des bibliothèques au moment même où les prix des publications et des documents augmentent rapidement.

Toutes ces nouvelles données vont inciter les bibliothèques à chercher une forme d'organisation et de collaboration qui permet aux usagers d'accéder à la documentation dans les meilleures conditions. C'est là, l'un des problèmes bibliothéconomiques majeurs de notre époque et que beaucoup de pays durent étudier de très près : R.F.A., Grande-Bretagne, Scandinavie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France....

En France, le problème du P.I.B. continue à préoccuper les bibliothécaires et les spécialistes de documentation. Il fit l'objet de colloques et de rencontres (Congrès de Dijon : 14 mai 1966), pour développer cette pratique. C'est en termes de ressources nationales, en premier lieu, qu'on a commencé à penser.

Bien qu'on eut quelquefois l'impression d'un ralentissement des efforts, de remarquables progrès furent réalisés.

Face à ces multiples problèmes, les bibliothèques réagirent en s'organisant de manière plus rationnelle.

La complexité des phénomènes d'information et de documentation fait qu'on ne doit plus mener des études au niveau de chaque bibliothèque mais au niveau d'un vaste ensemble. Il faut planifier l'action en vue de développer la coordination documentaire entre bibliothèques.(1)

L'évolution du P.I.B. en France détermina progressivement 4 grands courants étroitement interdépendants les uns des autres.

- Les communications des manuscrits
- Le prêt dans les Bibliothèques universitaires
- Le prêt dans les Bibliothèques municipales
- Le prêt des imprimés

Examinons de près ce problème : à partir des statistiques du service de prêt interbibliothèques de la B.I.U. de la Doua dès 1976 jusqu'en 1980.

Il s'agit d'un service commun créé par les 3 universités de Lyon, rattaché à l'Université Claude Bernard (Lyon III) à prédominance scientifique. Elle fut conçue pour couvrir les besoins documentaires des 3 universités. Elle adaptera, pour cela, sa politique dans cette optique. Elle acquiert les collections convenant aux matières enseignées et les documents de recherche fondamentale. Elle groupe 4 unités distinctes (Sections du Quai Claude Bernard, Avenue Rockefeller, Bron et celle de la Doua). Nous étudierons le cas du service central de cette B.I.U. Observons les statistiques.

TABLEAUX STATISTIQUES

		originale	photoc.	autres sup.	Total
Livres	Fz	81 3,6%			81 3,6%
	Etz	92 4,03%			92 4,03%
Period.	Fz	30 1,3%	18 0,8%		48 2,1%
	Etz	186 8,02%	1756 78,1%		1942 86,4%
Theses	Fz	82 3,6%			82 3,6%
	Etz	1 0,4%			1 0,4%
Total		472 21,0%	1774 78,9%		2246

		originale	photoc.	autres sup.	Total
Livres	Fz	3 0,4%			3 0,4%
	Etz	66 10,07%	1 0,15%		67 10,2%
Period.	Fz	14 2,13%	19 2,9%		33 5,03%
	Etz	114 17,4%	394 60,15%		508 77,5%
Theses	Fz	44 6,7%			44 6,7%
	Etz				
Total		241 36,7%	414 63,2%		655

Demanda de prêt faites à la Bibliothèque par des établissements français

1976

Demanda de prêt faites par la Bibliothèque à des établissements franç.

1976

		originaux	photos	autres sup.	Total		
Livres	Fz	35	1,5%		35	1,5%	
	Etc	65	2,9%		65	2,9%	
Period	Fz	50	2,7%	49	2,1%	99	4,4%
	Etc	219	9,7%	2704	76%	1923	85,8%
Theses	Fz	118	5,2%			118	5,2%
	Etc						
Total		487	21,7%	1753	78,2%	2240	

		originaux	photo.	autres sup.	Total				
Livres	Fz	61	8,1%		61	8,1%			
	Etc	53	7,1%		53	7,1%			
Period.	Fz	20	2,6%	15	2%	35	4,7%		
	Etc	168	22,5%	370	49,7%	2	0,2%	540	72,5%
Theses	Fz	54	7,2%		1	0,1%	55	7,3%	
	Etc								
Total		356	47,8%	385	51,7%	3	0,4%	744	

Demandes de prêt faites à la bibliothèque par les établissements français  
1977

Demandes de prêt faites par la bibliothèque à des établissements français  
1977

		originaux	Photocop.	Autres sup.	Total		
Livres	Fr	9	0,3%		9		
	Etr	63	2,9%		63		
Périod	Fr	14	0,6%	59	2,8%	73	3,4%
	Etr	128	5,5%	1970	30%	2098	95%
Thèses	Fr	81	3,9%		81	3,9%	
	Etr	4	0,2%		4	0,2%	
Total		299	9,5%	2029	92%	2328	

		originaux	Photocop.	Autres sup.	Total			
Livres	Fr	29	2,38%	3	0,24%	32	2,6%	
	Etr	74	6,09%	4	0,32%	78	6,4%	
Périod	Fr	44	3,6%	73	6,01%	117	9,6%	
	Etr	209	17,2%	705	58,07%	1	0,08%	915
Thèses	Fr	72	5,9%			72	5,9%	
	Etr							
Total		428	35,2%	785	64,6%	1	0,08%	1214

Demanda de prêt faites à la bibliothèque par des établissements français  
1978

Demanda de prêt faites par la bibliothèque à des établissements français  
1978

		originaux	Photocop.	Autres sup.	Total
Livres	Fz	17 0,8%	2 0,1%		19 1%
	Etc	93 5%	0		93 5%
Périodiques	Fz	41 21%	317 18%		358 20%
	Etc	155 8%	1086 58%		1241 66%
Thèses	Fz	143 7%			143 7%
	Etc				
Total		449 23%	1405 76%		1854

Demandes de prêt faites à la bibliothèque par des établissements français

1979

		originaux	Photocopies	Autres sup.	Total
Livres	Fz	30 2,01%	4 0,2%	1 0,06%	35 2,35%
	Etc	94 6,3%	9 0,6%		103 6,9%
Périodiques	Fz	47 3,1%	71 4,7%	1 0,06%	119 7,9%
	Etc	235 15,7%	833 55,9%		1068 71,7%
Thèses	Fz	160 10,7%		1 0,06%	161 10,8%
	Etc	2 0,1%			2 0,1%
Total		568 38,1%	917 61,6%	3 0,2%	1488

Demandes de prêt faites par la bibliothèque à des établissements français

1979



		Nombre de Prêts	Nombre d'établissements
Etablissements Prêteurs	Service central des prêts		
	B. U	1733 77,1%	63 49,2%
	B. M	28 1,2%	13 10,1%
	Autres	485 21,5%	52 40,5%
	Total	2246	128

Prêts consentis par la bibliothèque : par types d'établissements emprunteurs  
français seulement. 1976

		Nombre de Prêts	Nombre d'établissements
Etablissements Prêteurs	Service central des Prêts		
	B. U	497 75,8%	40 59,7%
	B. M	5 0,76%	5 7,46%
	Autres	153 23,3%	22 32,8%
	Total	655	67

Prêts accordés à la bibliothèque : par types d'établissements prêteurs  
français seulement. 1976

		Nombre de prêts	Nombre d'établissements
Prêteurs	Service central des Prêts		
	B. U.	1696 75,7%	65 54%
	B. M.	17 0,75%	12 10%
	Autres	527 23%	42 35%
	Total	2240	119

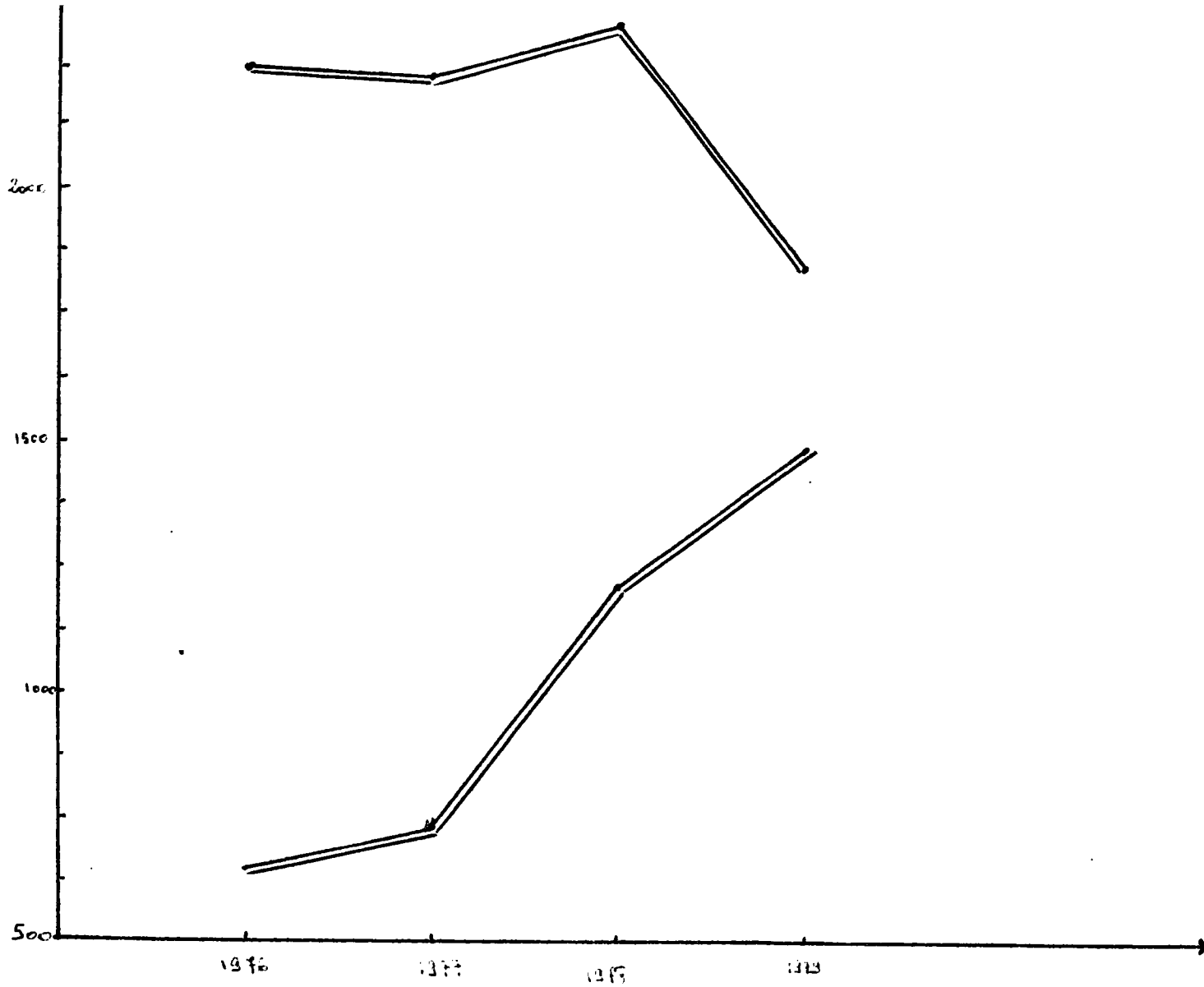
Prêts consentis par la bibliothèque : par types d'établissements emprunteurs  
français seulement

1977

		Nombre de prêts	Nombre d'établissements
Prêteurs	Service central des Prêts		
	B. U.	351 47,1%	45 25%
	B. M.	21 2,8%	16 8,9%
	Autres	172 23,1%	19 10,5%
	Total	744	180

Prêts accordés à la bibliothèque : par types d'établissements prêteurs  
français seulement

1977



Rapports - Doua - Etablissements français

. Prêts : Doua - Etab - fr =====

. emprunts : Doua - Etab - fr =====

	originaux	Photocop.	Autres sup.	Total
Livres	2 5%	2 10%		3 15%
Period.		7 40%		7 40%
Thèses	13 70%			13 70%
Total	14 80%	9 50%		23

	originaux	Photocop.	Autres sup.	Total
Livres	42 67,7%		5 8,06%	47 75,7%
Period.	6 9,6%	6 9,6%	2 1,6%	13 20,9%
Thèses		2 3,2%		2 3,2%
Total	48 77,4%	8 12,9%	6 9,6%	62

Demandes de prêt faites à la bibliothèque par des établissements étrangers.  
1976

Demandes de prêt faites par la bibliothèque à des établissements étrangers  
1976

	originaux	Photocopie	Autres sup.	Total
Livres	5 17,4%			5 17,4%
Period.		11 37,9%		11 37,9%
Theses	13 44,8%			13 44,8%
Total	18 2,06%	11 37,9%		29

Demandaes de prêt faites à la bibliothèque par des établissements étrangers

1977

	originaux	Photocop.	Autres sup.	Total
Livres	42 70%		2 3,5%	44 73,5%
Period	4 6,6%	15 25%	3 5%	22 36,6%
Theses	4 6,6%			4 6,6%
Total	50 83,3%	15 25%	5 8,3%	60

Demandaes de prêts faites par la bibliothèque à des établissements étrangers

1977

	originaux	Photocopies	Autres sup.	Total
Livres	15 51,7%			15 51,7%
Périodiques		12 41,3%		12 41,3%
Thèses	2 6,8%			2 6,8%
Total	17 58,0%	12 41,3%		29

Demandes de prêt faites à la bibliothèque par des établissements étrangers.

1978

	originaux	Photocop.	Autres sup.	Total
Livres	65 37,1%	4 2,2%	9 5,1%	78 44,5%
Period.	23 13,1%	60 34,2%	7 4%	90 51,4%
Thèses	6 3,4%		1 0,5%	7 4%
Total.	94 53,7%	64 30,5%	17 9,7%	175

Demandes de prêt faites par la bibliothèque à des établissements étrangers

1978

	originaux	Photocopies	Autres sup.	Total
Livres	3 7,5%			3 7,5%
Period.	4 10%	10 25%		14 35%
Thèses	23 57,5%			23 57,5%
Total	30 75%	10 25%		40

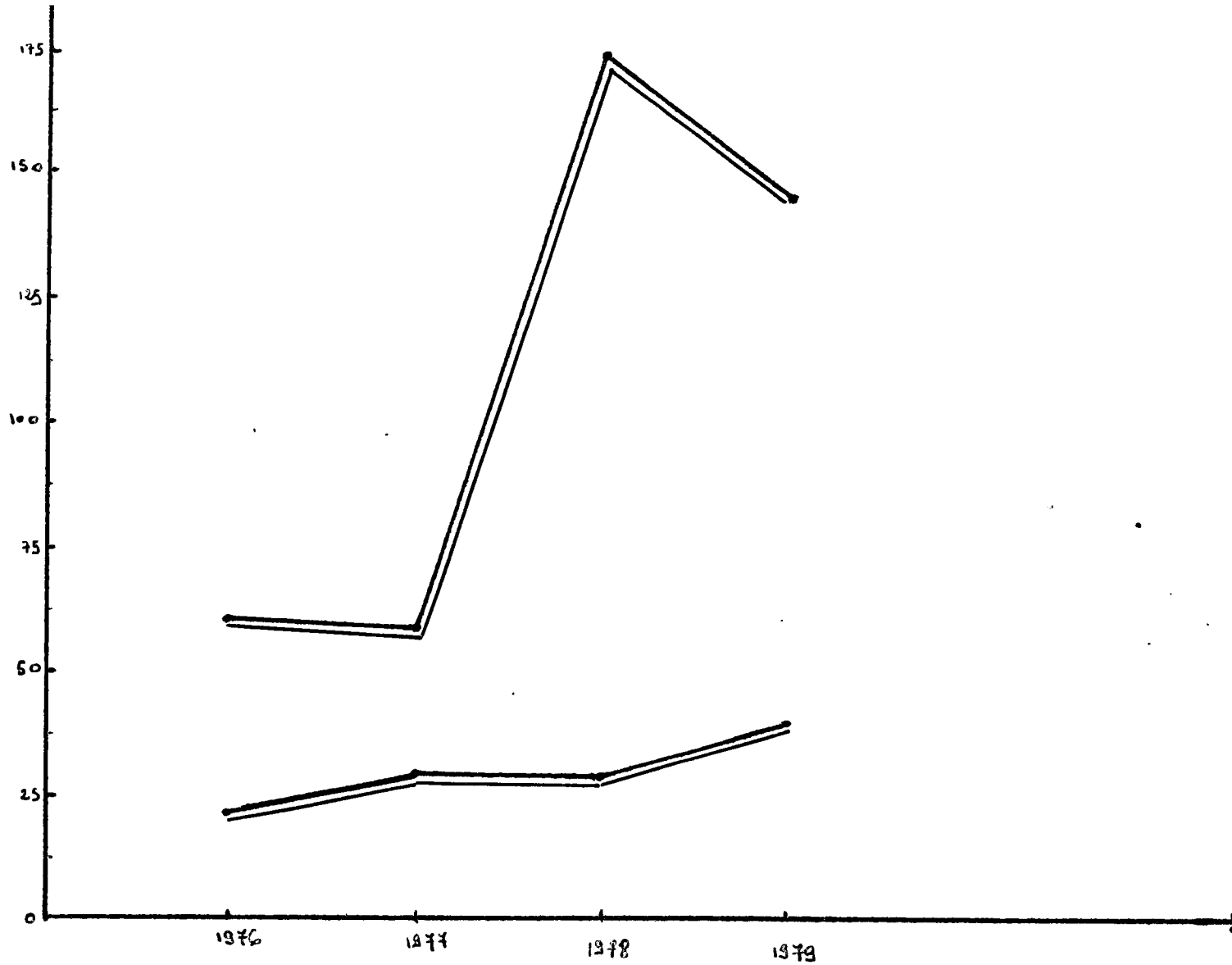
	originaux	Photocop	Autres sup.	Total.
Livres	75 51,3%	4 2,7%	6 4,1%	85 58,2%
Period.	13 8,9%	37 25,3%	5 3,4%	55 37,6%
Thèses	1 0,68%	3 2,05%	2 1,36%	6 4,1%
Total	89 69,9%	44 30,1%	13 8,9%	146

Demandes de prêt faites à la bibliothèque par des établissements  
étrangers

1979

Demandes de prêt faites par la bibliothèque à des établissements  
étrangers

1979



Prêts : Doua - étab. étran. \_\_\_\_\_  
 emprunt : Doua - étab. étran. \_\_\_\_\_

Rapports Doua - Etablissements étrangers





Avec l'étranger ce sont des opérations de caractère moyen sans équivalence avec les précédentes. Ce sont principalement des emprunts qu'elle sollicite : 443 (les prêts : 121.

Emprunts de livres : 254

de périodiques : 280 (l'essentiel en photocopies : 118 ; les micro-films : 16)

Très peu de thèses : 19 (11 originaux, 5 photocopies, 3 microfilms).

Le volume de prêts qu'elle accorde à l'étranger est assez faible :

( 26 ouvrages  
( 44 périodiques (dont 40 photocopies)  
( 51 thèses

Il ne nous a pas été permis de connaître dans le détail, ces opérations quant à leur nature, leur répartition géographique... Nous avons pu cependant constater que l'essentiel de ces opérations se déroule entre le mois de Janvier et le mois d'Avril principalement (période de grande activité dans la B.I.U. et dans le déroulement des études universitaires). Nous avons remarqué que 80 % des opérations de prêt interbibliothèques portent sur des photocopies en substitut du prêt, principalement pour les périodiques étrangers prêtés : 6 516 ; empruntés : 2 302. Ceci avec les établissements français.

Par contre, avec les établissements étrangers le nombre de photocopies est très faible : 40 : prêts (périodiques)

118 : emprunts

Dans ces prêts avec l'étranger nous observons des microfilms concernant surtout les livres (22) et quelquefois des périodiques (16).

Considérons les 2 opérations (prêt - emprunt) et comparons les, chaque fois pour les établissements français et pour les établissements étrangers.

#### A/ Les prêts

La B.I.U. de la Doua prête davantage aux établissements français : 8 668  
peu aux établissements étrangers : 121  
sur le total, soit une proportion de  $\frac{1}{72}$

Livres : ce sont des livres étrangers fournis aux bibliothèques françaises : 311  
et peu de livres français aux bibliothèques étrangères : 26

Périodiques : Aux bibliothèques françaises elle prête surtout des périodiques étrangers (688 originaux et 6 516 photocopies d'articles de périodiques.

Ce sont surtout des photocopies qu'elle fournit à l'étranger (40)

Pour les thèses : concernant les bibliothèques françaises, il s'agit de thèses françaises : 295 ; pour l'étranger, seules 51 thèses ont été prêtées.

Conclusion : La B.I.U. de la Doua prête surtout aux établissements français : essentiellement des livres et périodiques étrangers ; et dans une proportion moindre des thèses françaises.

#### B/ Les emprunts

Nous avons remarqué le phénomène identique : elle emprunte beaucoup aux établissements français (4 101) et peu à l'étranger (443) sur le total.

Pour les livres : aux bibliothèques françaises elle emprunte surtout des livres étrangers (296) et environ la moitié de livres français (130)

aux bibliothèques étrangères : 254 livres étrangers.

Pour les périodiques : aux bibliothèques françaises elle emprunte surtout des périodiques étrangers (énormément de photocopies : 2 302), mais aussi des périodiques français (125 originaux, 178 photocopies).

aux bibliothèques étrangères : assez d'emprunts (46 originaux, davantage de photocopies 118).

Pour les thèses : il s'agit notamment de thèses françaises qu'elle demande (330).

Quant aux bibliothèques étrangères, elle leur emprunte peu (19).

D'autres approches nous ont permis pour les années 1976 et 1977, et seulement dans les rapports de la B.I.U. de la Doua avec les établissements français, de constater que l'essentiel des transactions se fait avec les Bibliothèques Universitaires :

1976 : prêts : 1 733	-	Emprunts : 497
1977 : prêts : 1 696	-	Emprunts : 351

Les bibliothèques municipales :

1976 : prêts : 28	-	Emprunts : 5
1977 : prêts : 17	-	Emprunts : 21

Une 3ème catégorie que les documents statistiques de la B.I.U. de la Doua qualifient d' "autres bibliothèques" occupe une place importante dans ces opérations de prêt - interbibliothèque

1976 : prêts : 485	-	Emprunts : 153
1977 : prêts : 527	-	Emprunts : 172

Nous avons pu préciser cette 3ème catégorie "autres bibliothèques" : il s'agit en effet de centres spécialisés : bibliothèques d'instituts de recherche, bibliothèque du C.N.R.S., bibliothèques de laboratoires, bibliothèques de grandes entreprises, etc... C'est-à-dire une gamme de bibliothèques particulièrement axées sur une direction particulière de recherche scientifique, concernant un domaine bien précis : ce qui est conforme à la vocation de la B.I.U. de la Doua. Les chiffres confirment d'ailleurs ces conclusions. Ce phénomène se vérifie aussi au cours des années 1978-1979.

Dernière remarque : le taux de satisfaction des emprunts sollicités par la B.I.U. de la Doua atteint 90 % et porte sur près de 30 000 pages de photocopies (avec une moyenne de 1 600 à 1 800 photocopies par mois au prix de 1 F), alors que les demandes satisfaites par la B.I.U. de la Doua n'excèdent pas 60 % du total des demandes reçues. Ici les raisons sont multiples ; citons surtout la mauvaise formulation des demandes, imprécision quant aux références, envois par erreur à la B.I.U. de la Doua, concernant d'autres spécialités, etc.....

### Conclusion

La B.I.U. de la Doua emprunte surtout aux établissements français : les livres et périodiques étrangers, principalement en photocopies ; elle emprunte beaucoup de livres et périodiques français, principalement des originaux.

Le nombre des thèses françaises empruntées est assez notable (330).

On peut dire qu'aux termes de ces comparaisons, assez délicates par ailleurs, que la B.I.U. de la Doua prête et emprunte essentiellement des documents étrangers.

Elle emprunte également aux bibliothèques étrangères mais dans une proportion bien moindre : 1/10.

Ainsi l'essentiel porte sur les documents étrangers qu'elle ne possède pas et qu'elle tient à se procurer pour satisfaire ses utilisateurs. Elle satisfait les nombreuses demandes des établissements français : livres, périodiques, thèses.

Ceci est dans la logique de l'activité de la B.I.U. de la Doua en tant que bibliothèque interuniversitaire à dominante scientifique, à fonds bien fournis et spécialisés.

A la différence des bibliothèques de lecture publique, cette catégorie de bibliothèque : B.U., B.I.U., bibliothèques d'instituts de recherches..... est vouée à une intense activité, vu son public, son haut niveau intellectuel et sa spécialisation. Les autres sections de la B.I.U. de la Doua sont spécialisées en d'autres domaines :

Quai Claude Bernard : Lettres et droit

Av. Rockefeller : Médecine et pharmacie

Bron : Lettres-Sciences économiques-Théâtre

Tout ceci explique que cette B.I.U. soit sollicitée et choisie dès 1981 comme C.A.D.I.S.T. spécialisée en sciences : nouvelle mission qui lui est désormais assignée tout comme d'autres B.U. dans un premier stade expérimental partant de sa réalité actuelle.

Ces caractéristiques s'accroîtront de plus en plus dans l'avenir, et feront de cette B.I.U. un centre de documentation spécialisé de pointe complétant l'action des autres noyaux du grand réseau que le Ministère des Universités se propose d'établir partout en France dans une optique de répartition des tâches, de partage des efforts.

La documentation pose de nos jours des problèmes complexes, qu'aucune bibliothèque à elle seule ne peut résoudre. La coopération s'impose comme issue inévitable pour satisfaire les demandes qui augmentent chaque jour au rythme de la documentation même et qu'il importe aux bibliothèques qu'elles puissent relever ce défi.

#### Procédés du P.I.B

En dépit de sa récente création (à la suite des instructions de 1962), la B.I.U. de la Doua recourt, dans ces opérations de prêt interbibliothèques à un procédé encore très largement utilisé de nos jours : le système postal.

Malgré le développement technologique enregistré partout dans le monde, notamment après 1945, le système postal est resté encore très répandu.

Le service de prêt à la B.I.U. de la Doua reçoit quotidiennement un nombre important (50 par jour environ) de demandes de prêt sous forme de bulletins destinés à cet effet.

Rappelons à ce sujet que la F.I.A.B. a émis un modèle de bulletin de prêt en vue d'unifier et de faciliter les échanges. Cette disposition se heurta à de grosses difficultés, notamment l'approvisionnement des services de prêt des bibliothèques universitaires dans le monde en stocks suffisants et disponibles.

Très vite, chaque service de prêt a émis son propre bulletin de prêt. Cette diversité n'est pas de nature à faciliter les opérations de prêt interbibliothèques. Il importe de résoudre d'urgence ce problème qui n'est pas insurmontable si on veut parcourir une grande (2) étape sur la voie de la coopération entre les bibliothèques de tout genre. Le formulaire officiel de l'I.F.L.A. existe.

(1) La moyenne tombe à partir du mois de mai, à l'approche des examens, pour reprendre au mois de novembre de la nouvelle année universitaire.

(2) cf à ce sujet : B.U.B. : 1977, 31,4 : Line ; BBF : 1977, 22,5 : Pallier

Dès que ces différents bulletins de prêt sont reçus au service de prêt à la B.I.U. de la Doua, ils sont triés, classés et vérifiés à partir d'un fichier installé dans la zone même où se trouve le personnel affecté à ce service : il s'agit en fait d'une partie aménagée dans la grande salle des chercheurs du 3ème étage de la B.I.U. de la Doua.

Le Fichier comporte les notices de tous les documents formant le fonds de la Section scientifique de cette B.I.U. et sur lequel porte le prêt interbibliothèques.

Lorsque cette première phase est achevée, les demandes ayant eu une suite négative ou n'ayant pu être satisfaites retournent aux bibliothèques d'origine, au courant de la journée même. Les demandes satisfaites nécessitent davantage d'efforts. Le document repéré est retiré du rayon, photocopié lorsque la demande porte sur un article ou un chapitre, mis en paquet "pacposts" et envoyé par voie postale à la bibliothèque emprunteuse à sa charge (en plus des frais de photocopies quand il s'agit d'un substitut du prêt).

Dans ce système d'envoi postal, il existe des règles précises qu'il faut observer afin d'obtenir un résultat satisfaisant : être précis et complet dans la formulation de la demande de prêt, fournir tous les éléments permettant l'identification facile et rapide du document, rédiger le bulletin de prêt lisiblement, ne demander qu'un seul document par bulletin.

Le bibliothécaire procède à une vérification minutieuse des renseignements fournis : tomain, pagination, date (d'ailleurs tout comme le bibliothécaire de la bibliothèque emprunteuse avant d'envoyer la demande de prêt).

Toutes ces opérations se déroulent le jour même de la réception de la demande : c'est dire la rapidité avec laquelle le personnel du service prêt de la B.I.U. de la Doua accomplit son travail.

Le système de voie postale n'est pas sans poser des problèmes délicats et assez complexes (délais de réponse qui gêne et entrave le développement du prêt interbibliothèques. Cependant ce système reste largement employé et les responsables de la B.I.U. de la Doua l'ont rendu assez souple. Les demandes sont assez nombreuses et pressantes. Elles le deviennent davantage chaque jour compte-tenu des exigences et du développement de la Science, de la recherche. Toutes ces opérations décrites, en prêt interbibliothèque à la B.I.U. de la Doua partent de la réception du bulletin de prêt qu'envoient les bibliothèques emprunteuses n'ayant recours qu'au procédé de la voie postale à l'exception de tout autre.

Ne pourrait-on pas recourir à d'autres procédés plus à même de faciliter l'accès à la documentation, de satisfaire plus rapidement les demandes de prêt ? C'est à la technologie moderne et aux nouvelles techniques de recherches documentaires que nous pensons. Ces nouveaux procédés sont divers et nombreux. Les améliorations incessantes les rendent chaque jour plus nombreux plus complexes mais plus opératoires et fonctionnels.

Le téléphone : il a été depuis longtemps utilisé en matière de prêt interbibliothèques avec cependant des aspects quelquefois opposés les uns aux autres. Son avantage certes est qu'il communique rapidement les demandes entre bibliothèques, quelles que soient les distances. Son principal inconvénient est qu'il est peu fiable (ce qui le distingue d'un bulletin de prêt rédigé). Son coût reste assez élevé (fonction de la distance et de la durée).

A la bibliothèque prêteuse, le récepteur risque de mal entendre le message : enregistre mal les références bibliographiques détaillées. Ceci n'a nullement empêché l'utilisation du téléphone en matière de prêt interbibliothèques, dans les centres de documentation et bibliothèques américaines et à grande échelle au Canada où plus du quart des demandes de prêt est transmis par le biais du téléphone.

En Grande-Bretagne, le téléphone était d'usage fréquent dans les bibliothèques jusqu'en 1975 lorsqu'il fut abandonné pour l'ordinateur.

Actuellement, partout dans les pays développés, le procédé le plus en vogue est le télex.

Le Télex : c'est un système de télécommunications fonctionnant sur un mode de transmission à partir d'un téléimprimeur émetteur vers un téléimprimeur récepteur. Ce même système est appelé dans le monde anglo-saxon : Teletype writing exchange (T.W.X.).

Ce n'est qu'en février 1981 que le service de prêt de la B.I.U. de la Doua a été équipé d'un télex quand cette bibliothèque a été désignée comme CADIST.

Il servira notamment à transmettre aux autres bibliothèques ayant un télex, les demandes de prêt que la B.I.U. de la Doua sollicite pour ses utilisateurs. Il est inutile d'insister ici sur les profits et les avantages de ce système qui facilite la recherche documentaire, la localisation des documents et raccourcit énormément les délais d'accès et d'obtention des documents. Ici il n'est point fait usage de bulletin de prêt. Les délais d'attente de réponse se trouvent considérablement réduits, par télex, et les pérégrinations du bulletin de prêt d'une bibliothèque à l'autre n'existent plus.

Ce système est largement employé dans les bibliothèques à système de prêt centralisé, organisé en réseau : cas du Canada où la plupart des bibliothèques et centres de documentation sont équipés de télex. Aux Etats-Unis d'Amérique l'usage du télex est systématique depuis 1927. Actuellement son développement est inouï. En Europe, l'usage du télex est en croissance nette (ceci est notable en France depuis quelques années), mais beaucoup moins qu'ailleurs (monde anglo-saxon principalement).

Une conférence européenne consacrée au problème du prêt inter-bibliothèques et les divers moyens de communications des documents notamment par télex s'est tenue à Oslo en Août 1977 afin de développer et systématiser son utilisation dans les bibliothèques scientifiques de Finlande, Suède, R.F.A., France.

En cette même année 1977 la D.I.C.A. allait équiper en France un certain nombre de bibliothèques universitaires et d'instituts spécialisés de téléimprimeurs en vue de faciliter le prêt. Le résultat ne tarda pas à se faire sentir : les demandes de prêt interbibliothèques en France augmenta énormément depuis lors (1)

Le télex, comme tout autre système, présente certains avantages. Ce qui explique d'ailleurs son succès.

L'équipement est simple. La réception est automatique. La transmission et la réception du message sont rapides. Le matériel est d'une fiabilité très satisfaisante. Le télex permet une concertation et une coopération entre les divers centres de documentation, instaure une organisation de même qu'une réciprocité des services. Il permet aussi de contrôler la commande par messages transmis, alors que dans le système de voie postale, sitôt partie, la commande échappe à tout contrôle de la bibliothèque qui l'a transmise. Il permet enfin l'envoi rapide des documents sollicités.

Cependant certains inconvénients sont apparus : avec l'usage du télex, la charge du service de prêt dans les bibliothèques a augmenté, cela revient cher bien qu'il ait activé le mouvement des échanges, entre bibliothèques, et par là-même leurs fonds furent de mieux en mieux exploités. Ceci nécessite l'engagement de crédits considérables : acquisition, installation de matériel, usage, etc....

En 1977, la D.I.C.A. évaluait à près de 2 FF le coût de transmission d'un message de prêt inter-bibliothèques en France : ce qui était plus cher qu'aux Etats-Unis de 15 %. Certaines bibliothèques utilisant fort peu dans leurs opérations de prêt leur télex, constatent que le coût est assez élevé : 4 FF par message. Est-il rentable ? Faut-il y renoncer ? Le problème se pose de manière cruciale.

Bénéficiant de la franchise postale, plusieurs bibliothèques ont préféré le système classique de la voie postale. Par voie postale, un prêt revient plus cher quand on inclut le prix du papier, des registres, les frais de matériel, de personnel, etc.....

Il importe de rentabiliser l'usage du télex, le plus possible, et de là en conclure au refus ou à l'adhésion à ce système.

Une des premières bibliothèques françaises à l'avoir utilisé fut la bibliothèque de la faculté de médecine de Clermont-Ferrand. Aujourd'hui encore, beaucoup de bibliothèques universitaires hésitent quant à l'adoption du système de télex dans le prêt inter-bibliothèques.

C'est plutôt pour l'ordinateur que les bibliothèques doivent opter de plus en plus, tout comme partout en Europe après les U.S.A. et les autres pays anglo-saxons. Sont-ce là les nouveaux moyens adéquats à utiliser pour la commande où l'accès aux documents ?

Il s'agit d'ordinateurs reliés à des systèmes de transmission de données. La N.L.M. de Washington fut une des rares premières bibliothèques à l'avoir expérimenté. On stocke les demandes dans un ordinateur puis on les communique aux bibliothèques par le biais d'un terminal direct. L'avantage est que le même ordinateur fournit des précisions sur les cas où la demande de prêt ne peut être satisfaite.

Les techniques mises au point constamment pour traiter de grandes quantités de demandes, notamment en bibliothèques universitaires ou autres centres à caractère scientifique spécialisé, indiquent qu'il n'y a pas de limites possibles à cela quant à la satisfaction.

Autre possibilité d'accès aux documents : la commande automatique : c'est-à-dire commander les documents par terminal qui a déjà identifié et localisé les documents. On y est venu pour maintes raisons : pallier aux risques de transmissions erronées des références bibliographiques de prêt inter-bibliothèques. Désormais on a le numéro de la référence sur l'écran, il suffit de le relever pour transmettre automatiquement la commande.

La gestion de prêts et d'envois de documents est automatisée. Elle nécessite en amont l'intégration et l'automatisation d'un ensemble de services des centres serveurs. C'est un procédé très rentable : les utilisateurs ont ainsi à leur disposition un maximum de documents rapidement fournis. Ce système de commande automatique a été adopté par certains pays d'Europe dont la France, bien après le Canada, U.S.A., Grande-Bretagne, New-Zélande. Certes ceci n'est possible qu'avec des bibliothèques ayant déjà une grande avance et un équipement matériel joint à un budget important : ce qui est de nature à fournir d'excellents résultats : meilleure satisfaction des demandes de lecteurs, une rapidité de réponse aux demandes de prêt inter-bibliothèques, une élimination de plusieurs opérations administratives marginales et parasites.

L'informatique a beaucoup intéressé les bibliothèques universitaires en France qui y ont cherché un moyen pratique de résoudre les problèmes de traitements complexes ou volumineux. Il faut rentabiliser ces opérations et prendre en considération les exigences de rapidité et l'accroissement du nombre de demandes qu'apportent les réseaux documentaires spécialisés.

D'autres moyens d'accès aux documents s'offrent de nos jours grâce au perfectionnement et à l'amélioration de certains procédés longtemps expérimentés par certaines firmes : c'est au système de commande-fourniture (Télécopie ou téléfacsimilé) que nous faisons allusion. Il est ainsi possible désormais de transférer un document sur différents supports : servant à la fois la demande du document et sa fourniture.

La Télécopie a connu au cours de la dernière décennie (1970-80) un grand développement et permis la communication à distance de façon satisfaisante, bien que l'invention de A. Baine remonte à 1842. La Télécopie est très largement utilisée aujourd'hui aux U.S.A., au Japon, en Europe occidentale. Il y aurait au début de 1980 plus de 10 000 appareils de ce genre en France transmettant divers documents quelle que soit leur forme (images, textes, etc...) : Ces documents sont lus grâce à un appareil et transformés en signaux électriques : ainsi un texte sur une page de format 21 x 29,7 est transmis en moins d'une minute au coût de 2 FF. C'est là un gros avantage.

La Télécopie est préférable à d'autres systèmes tel le télex ou le téléphone. Elle exige le regroupement des demandes pour chaque bibliothèque prêteuse afin de les transmettre en bloc. La précision dans les références transmises est grande. Le coût des demandes par télécopieur est inférieur à celui des demandes transmises par télex. Il est payé par la bibliothèque réceptrice qui répercute le coût sur le demandeur. L'usage du télécopieur deviendra de plus en plus compétitif quand la transmission par Satellite aura libéré les bibliothèques du coût élevé de la transmission par câble (cas des U.S.A. et Canada).

L'adoption de la télécopie exige une compatibilité des appareils à l'émission et à la réception. Il existe par ailleurs plusieurs types de télécopieurs selon le temps de transmission. ex. : Rankxeros, Télécop. 400, S. 360 (cf Les études de Denjean à propos de la télécopie in Bulletin du Cimab).

Il existe des procédés à radiation au stade de l'expérimentation : à base de rayon Laser et de tubes cathodiques : tel le Scanner transmitter.

Le Scanner transmitter : permet de présenter le document sollicité à un appareil à balayage qui le lit et opère ainsi à la demande d'un utilisateur, un transfert du document recherché. Le grand développement de ce système est au Japon, aux U.S.A. Son avantage est qu'on n'a besoin d'aucune opération si ce n'est la présentation du document à l'appareil qui le transmet grâce au balayage.

L'impact de la télécopie sur le P.I.B. a fait l'objet de plusieurs études (Travaux du Houston Research Institute de California University). Là, l'essentiel du P.I.B. transite par Scanner transmitter (bien qu'on continue encore à recourir au service postal).

Certes télécopie et scanner transmitter représentent une technologie d'avenir vouée à un développement certain. Elle se cherche encore mais doit encore se perfectionner pour augmenter ses avantages parallèlement aux améliorations techniques.

La télématique : permet de recevoir un texte sous forme électronique sur un écran de télévision : c'est le télétexte ou vidéotexte qui tend à se propager. La France expérimente ce système à Vélizy. Sur un écran de télévision on reçoit les messages transmis par un centre de documentation. Le poste de télévision et un poste téléphonique à clavier alphanumérique sont raccordés au réseau de télécommunications qui transmet le texte. L'information arrive, elle est décodée puis stockée aux fins d'usage.

C'est là une technique bien adaptée à la diffusion d'informations rapides. Bientôt elle permettra d'interroger des bases de données ou consulter un catalogue collectif : ainsi les informations sont affichées sur un écran à partir d'un bureau.

Le développement rapide de la télématique et de la technologie correspondante nécessite une re-vision et remet en question tout le fonctionnement des services traditionnels des bibliothèques entre autres le P.I.B.



Télécommunications par Satellite

Le plus récent des systèmes. Utilisé généralement pour transférer l'information grâce à un câble. Le coût est encore élevé et a des limites. C'est un système qui tente de plus en plus les pays du monde : ce qui est de nature à rabaisser le coût.

Pour transférer les documents il faut allier le téléfacsimilé et les satellites de communications. Dès 1966, les U.S.A. ont tenté cela avec la peace-Sat de l'université de HAWAII puis avec un groupe de bibliothèques publiques, universitaires, scolaires grâce à un Satellite de Communications de la NASA dès 1976 en coopération avec le Canada.

Les bibliothèques doivent de nos jours repenser leur travail en fonction des progrès technologiques pour savoir quel type d'appareils leur convient et répond le mieux à leurs besoins. La documentation a des exigences de plus en plus grandes dont il faut tenir compte. Il faut étudier la maniabilité et la conception des appareils de communication des documents sous forme électronique à l'échelle d'une aire définie et leur convenance au P.I.B. et les transmissions.

- Pbs - Solutions : grâce à ces nouveaux procédés techniques de recherche documentaire  
Perspectives d'avenir.

Ce qui est envisageable.

Les bienfaits de ces divers procédés techniques en documentation et surtout en prêt inter-bibliothèques, ne se limitent pas, malgré quelques inconvénients qu'il importe d'éliminer ou réduire au minimum.

Ces systèmes d'accès à la documentation, perfectionnés, se développent constamment en France, et en Europe en général. Ils ont radicalement transformé la vie des centres de documentation et des bibliothèques universitaires notamment où ils sont le plus adoptés.

Il s'agit ici de nouveaux procédés de recherche documentaire utilisés dans des bibliothèques d'instituts spécialisés ou universitaires. Certains de ces procédés sont assez utilisés dans les B.U., d'autres sont au stade expérimental. Le prêt interbibliothèques est le domaine et le champ d'expérience choisi. Les nouvelles exigences et conditions tendent à imposer ces procédés de plus en plus : Les problèmes qui se posent aux bibliothèques universitaires sont divers et nombreux. Quelle que soit leur taille, les bibliothèques ne peuvent prétendre acquérir tout ce dont elles ont besoin pour répondre à leurs utilisateurs. Le matériel de reprographie nécessaire et suffisant n'est pas toujours assuré vu les restrictions budgétaires des crédits alloués aux bibliothèques.

Nécessité urgente et impérative de résoudre le problème de localisation des documents par la réalisation de catalogues collectifs aussi exhaustifs que possible à plusieurs niveaux départemental, régional, national et même international.

Il semble que pour favoriser la coopération entre les bibliothèques et le prêt des documents (B.U. pour ce qui nous concerne en cette étude), il est urgent et nécessaire d'établir un réseau documentaire bien organisé, réparti judicieusement de façon à fonctionner harmonieusement.

Ce réseau de bibliothèques répartira les responsabilités entre elles pour tout ce qui est acquisitions, catalogage, communications, stockage : réalisant ainsi l'entreprise qui n'est plus dans la possibilité d'une seule bibliothèque, si importante soit elle. Ce réseau permettra à tout lecteur, où qu'il se trouve, de bénéficier de la totalité des fonds conservés dans les bibliothèques composant le réseau.

Ce réseau pourrait partir des B.U. vu leurs collections et leurs structures solides, en plus de la compétence de leur personnel et son expérience.

Le prêt inter-bibliothèques, dont nous avons analysé certains aspects à travers le cas de la B.I.U. de la Doua et dégagé l'incidence des nouvelles techniques de recherche documentaire sur ces transactions, élément parmi d'autres des formes de coopération entre les bibliothèques, illustre de façon particulièrement frappante la nouvelle situation documentaire où seul l'ensemble des collections du réseau, de B.U. en premier lieu, est en mesure de couvrir, à plusieurs niveaux la presque totalité des besoins, et où, par conséquent, le volume de prêt inter-bibliothèques s'accroît massivement.

Il faut un réseau logique s'appuyant sur des procédés modernes de Télécommunications, d'informatique. Ce réseau logique (ensemble de relations existant entre diverses bibliothèques d'un même réseau : liaisons administratives, personnelles permettant un échange de documents, un partage des tâches), doit précéder l'installation d'un réseau physique (ensemble de points reliés entre eux physiquement).

C'est là un nouveau champ d'action pour les bibliothèques universitaires notamment et celles d'Instituts spécialisés pour ce qui est prêt inter-bibliothèques, coopération. Ces B.U. ont en général à résoudre le même problème urgent : réunir et diffuser un nombre croissant d'informations de la manière la plus satisfaisante pour un nombre important d'utilisateurs. Certains pensent à un organisme central de prêt type B.L.L.D., dépassant même les optiques des B.U., B.I.U. Il aurait à s'enrichir méthodiquement des ouvrages de base ; cette centralisation serait peut-être efficace, mais les défauts de toute centralisation ne résoudraient peut-être pas les problèmes cruciaux qui se posent actuellement aux B.U.

Le choix déterminant d'une solution ou d'une autre doit être bien médité. Des études préalables sont nécessaires. Il faut être bien informé sur les possibilités actuelles de la recherche documentaire et des techniques appropriées pour pouvoir mesurer leurs incidences sur l'activité des bibliothèques tant individuellement qu'en groupe, sur leur coopération (en matière de prêt inter-bibliothèques dans le cas des B.U. entre autre.

Il ne faut point négliger en ce domaine l'apport des statistiques du service de prêt dans les bibliothèques. Il faut développer et entretenir cet aspect, seul révélateur des forces et des faiblesses du système, il faut réfléchir et choisir la meilleure orientation dans le sens de l'efficacité. La connaissance réelle des ressources que recèlent les bibliothèques doit être le point de départ pour une évaluation convenable.

Pour développer le prêt inter-bibliothèques, les responsables doivent se préoccuper de l'allègement des lourdes charges qui pèsent sur les B.U. et résultant de la somme des prêts.

Il faut pousser plus loin l'analyse du phénomène et élargir le champ qu'il concerne : en plus des rapports privilégiés des B.U. entre elles, englober dans ces transactions d'autres types de bibliothèques.

Certaines perspectives d'avenir peuvent être entrevues d'ores et déjà. Tout prouve le prodigieux développement du prêt inter-bibliothèques dans les B.U. en France comme ailleurs. Ce développement est loin d'avoir atteint ses limites : certains établissements, voire des pays, n'y participent pas encore et sont hors du circuit des échanges. Ces hésitations sont latentes et quelquefois assez légitimes bien que discutables : les difficultés existent, et tout porte à croire qu'elles s'accroîtront au fur et à mesure que s'étend le prêt entre B.U. Cependant il faut dépasser ces contingences circonstancielles

Il est difficile de cerner les différents problèmes qui se rapportent au P.I.B. Au-delà d'un phénomène particulier il s'agit de tout le problème de la coopération entre les bibliothèques de divers types. Cette coopération concerne plusieurs domaines : acquisitions, catalogage, conservation, prêt inter-bibliothèques. La documentation et la recherche posent depuis longtemps des problèmes ardues auxquels il est difficile de faire face isolément.

Le développement de la Science, de la culture et de l'enseignement ont largement contribué à ce développement inouï de la documentation rendu possible grâce à l'imprimerie avec ses divers procédés en renouvellement constant. Ceci n'a pas facilité la tâche des bibliothèques qui ont vraiment tenté de synchroniser leurs efforts avec l'augmentation sans cesse croissante du volume de la documentation publiée chaque année.

D'autre part, les conditions économiques actuelles imposent chaque jour davantage la réduction des crédits des bibliothèques. La conséquence est une nette baisse des acquisitions et un net besoin urgent d'autrui pour triompher des contraintes et difficultés qui gênent les B.U. et entrave leur bon fonctionnement.

De plus en plus le prêt inter-bibliothèques s'avère impératif, il pose certes des problèmes dont certains sont inéluctables. Il requiert une organisation pour jouer pleinement son rôle (1).

Nous avons dans le cadre de nette note étudié les principales lignes du prêt inter-bibliothèques à la B.I.U. de la Doua à partir des statistiques, et vu le procédé de recherche documentaire classique utilisé dans ce service, certes en transformation depuis peu de temps sous l'impact des nouvelles techniques en matière de recherche documentaire. Du commentaire de ces statistiques nous avons dégagé les principales caractéristiques des transactions que nous avons comparées avec d'autres expériences et procédés techniques. Nous avons étudié le système adopté dans les opérations pour évaluer sa portée et signaler ses limites pour proposer d'autres systèmes plus opérationnels susceptibles de mieux développer le prêt entre les B.U., B.I.U., sans négliger les avantages et les inconvénients de chaque système.

Il s'agit certes d'un problème délicat constamment soulevé et étudié et auquel on propose incessamment des solutions remises perpétuellement en question dans le sens d'une perfection toujours recherchée et jamais atteinte. L'avenir apportera peut-être une réponse à cette question qui ne cesse de préoccuper les bibliothécaires.

(1) cf : Nortier : Prêt entre bibliothèques : quelques problèmes et leurs solutions possibles, in B.U.B., 1974, 28, II, p. 70.

- Congrès de Dijon 14 mai 1966 : par Régis De Courten in A.B.F. (1967), N° 56, 147-152
- Le prêt entre bibliothèques : résumé des débats du Congrès (Dijon 14 mai 1966) par Michel Nortier in ABF (1967), n° 56, 153-163.
- Les services étrangers de la B.L.L.D. / par J.S. Davez et E.S. Smith in Bull. Unesco Bibl. (1975), 29, n° 5, 276-286.
- Coordination des bibliothèques : le prêt entre bibliothèques dans les bibliothèques universitaires. in B. inf. Dir. Bibl. France, (1955), N° 4, 95-100.
- Instructions pour le prêt entre les bibliothèques universitaires / Direction des Bibliothèques de France. Paris : 1954.
- Coordination des bibliothèques : le prêt entre bibliothèques dans les bibliothèques universitaires in B. inf. Dir. Bibl. France, (1954), n° 3, 96-101.
- Statistiques du service central des prêts. 1955. in B.B.F. (1955), n° 12, 901-905.
- Le prêt entre bibliothèques en France / par Michel Nortier. in B.B.F., (1965), n° 4, 119-131.
- Le prêt entre bibliothèques en France / par Michel Nortier in B.B.F., (1965), n° 5, 155-168.
- 0 - Coordination des bibliothèques : le prêt entre bibliothèques. in. B. Inf. Dir. Bibl. France, (1955), n° 7-8, 216-226.
- 1 - Prêts entre bibliothèques par l'intermédiaire du Service central des prêts. in B. Inf. Dir. Bibl. France, (1952), n° 11, 18-22.
- 2 - Statistiques du P.I.B. 1975 / par Denis Palliet in B.B.F. (1977), 22, n° 5, 259-321.
- 3 - Le catalogue collectif suisse et le prêt inter-bibliothèques / Régis de Courten Berne : B.N. Suisse, 1974.
- 4 - Les prêts internationaux / Harald L. Tveteras in Bull. Unesco Bibl. (1965) 19, n° 6, 320-325.
- 5 - Les délices du P.I.B. en France / Albert Ronsina in A.B.F., (1968), n° 58, 23.
- 6 - Gestion du prêt à la bibliothèque de Massy / Gascuel Grenoble, 1971.

- Le prêt à la B.M. de Tours : une solution originale / R. Fillet  
in B.B.F. (1961), n° 4, 169-183.
- Le prêt direct aux adultes à la B.C.P. du Tarn en 1973-1974 / Claude Bru  
ENSB 1975 ; 15.
- Le prêt entre bibliothèques / O. Dupuis  
in Documentation et bibliothèques (1979), 25, n° 1, 3-10.
- La télécopie et le P.I.B. in Documentation et bibliothèques (1979), 25, n° 1, 23-32.
- Le P.I.B. : essai de définition des besoins sur le plan régional, propositions de  
solution au plan national / Catherine Guichard.  
Lyon : ENSB, 1975 ; 32.
- P.I.B. : Quelques problèmes et leurs solutions possibles / Michel Nortier  
in Bull. Unesco Bibl. (1974), 28, n° 2, 70-76.
- Le réseau d'information inter-bibliothèques de Scarborough, Canada / Forrestier Georges  
in Bull; Unesco Bibl. (1969), 23, n° 1, 24-27.
- Projet d'application de système de saisie de données GEADAC aux problèmes de  
gestion d'1 B.M. - Paris : Honeywell Bull, S. d.
- Le Congrès national de Clermont-Ferrand - 18 mai 1968  
in A.B.F. (1968), n° 60, 171-173.
- La communication des collections / Paule Salvan  
Paris : B.N. 1963.
- Techniques modernes du prêt / Riberette Pierre.  
in B.B.F. (1958), n° 11, 793-810.
- Systèmes de prêt automatisés et statistiques dans les bibliothèques publiques /  
Patrick Montbarbon  
Lyon : E.N.S.B., 1978, 25.
- B.M. de Strasbourg. Automatisation de la gestion du prêt / Bernard Rolling  
in B.B.F., (1977), 22, n° 12, 649-659.
- Gestion automatique du Catalogue et du Service du prêt dans les bibliothèques. -  
Paris : Siemens, 1968.
- Journée d'étude sur les systèmes automatisés de prêt dans les bibliothèques. -  
Strasbourg : 1976.

- Cours de bibliothéconomie pratique / Régis de Courteu  
Berne : A.B.S., 1965.
- Le réseau de prêt de la bibliothèque municipale de Marseille / Nicole Granet. -  
Lyon : E.N.S.B., 1976, 28.
- L'enregistrement des prêts dans les petites bibliothèques spécialisées /  
Lydia Vilentchuk. in Bull. Unesco Bibl. (1961), 15, n° 6, 352-354.
- Le prêt aux étudiants dans les B.U. / Yvonne Ruysen  
S. 1 : Direction des Bibliothèques de France, 1955.
- Communication et prêt in B. Inf. Dir. Bibl. France (1955), n° 2, 36-38.
- L'expérience de liaison télex entre les bibliothèques de Pharmacie de Paris-Luxembourg  
et de Chatenay-Malabry / Françoise Lataillade  
in Bull. Bibl. France (1977), 22, N° 4, 197-202.
- Télétype et code télex à l'usage des bibliothèques / L.J. Van der Wolk  
in Bull. Unesco. Bibl. (1966), 20, n° 4, 184-191.
- Une conférence européenne sur l'application de la recherche dans les services  
d'information et les bibliothèques / J. Y. Roux  
in B.B.F. (1977), 22, n° 3, 153-159.
- P.I.B. et catalogues collectifs automatisés / K.D. LEHMAN  
La Haye : I.F.L.A., 1979.
- Accès aux documents à distance / Christian Lupovici  
Lyon-Villeurbanne : E.N.S.B., 1979, 22.
- Le nouveau bulletin de demande de prêt international de la F.I.A.B. / B. Line  
in Bull. Unesco. Bibl. (1977), 31, n° 4, 268-271.
- Bibliothèques et réseaux documentaires - 14 mai 1976  
in Bull. Bibl. France (1976), 21, n° 11, 497-508.
- Télétype et microfiche transparente dans les relations entre bibliothèques /  
L.J. Van der Wolk  
in B.B.F. (1959), n° 11, 475-493.
- Les bibliothèques / A. Masson. Que sais-je ? 944.
- Prêt entre bibliothèques : quelques problèmes et leurs solutions possibles /  
Michel Nortier. in Bull. Unesco. Bibl. (1974), 28, n° 2, 70-76.
- Quelques incidences des communications par Satellites sur les bibliothèques /  
H.C. Campbell  
in Bull. Unesco. Bibl. (1966), 20, 139-144.

**ANNEXES**



MINISTÈRE  
DES UNIVERSITÉS

PARIS, LE 28 AVR. 1981

SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES

Le Ministre des Universités

à

Madame l'Administrateur de la  
Bibliothèque nationale et  
universitaire de Strasbourg

Messieurs les présidents  
d'université et de centre  
universitaire

À l'attention de Messieurs  
les Directeurs des bibliothèques  
interuniversitaires, d'université  
et de centre universitaire

S/C de Messieurs les Recteurs  
l'Académie chancelier, des  
universités.

AC/SL/N° 81 - 742

S3 3

OBJET. : Prêt entre bibliothèques.

Je vous prie de trouver ci-joint les nouvelles instructions sur le prêt entre bibliothèques ainsi que le formulaire normalisé qui doit être désormais utilisé pour les demandes de documents.

Les présentes instructions seront en vigueur à compter du 1er mai 1981. Elles seront régulièrement mises à jour. En particulier seront introduites des règles nouvelles lorsque les instruments bibliographiques permettant la localisation et la commande des documents seront devenus plus commodes et plus fiables, grâce à leur accessibilité en mode dialogué par terminal.

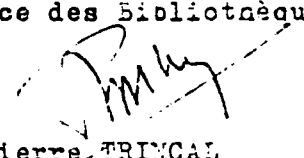
Dans sa présentation actuelle, le formulaire s'inspire des modèles utilisés par différentes bibliothèques. Il résulte des nombreuses suggestions présentées au Ministère, soit au cours de réunions consacrées au prêt entre bibliothèques, soit en réponse à diverses enquêtes. Toutes les remarques, souvent contradictoires, n'ont pu être prises en compte, mais toutes ont été examinées avec soin.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître dans les meilleurs délais la quantité de formulaires dont vous avez besoin, étant entendu que, dans un premier temps, fabrication et distribution du formulaire aux établissements seront assurées par le Ministère.

Je vous prie, en outre, de me faire tenir vos observations sur l'ensemble du dispositif, pour le 30 novembre 1981 au plus tard.

Pour le Ministre des Universités  
et par délégation :

Le Sous-Directeur chargé du  
Service des Bibliothèques

  
Pierre TRINCAL

M I N I S T E R E   D E S   U N I V E R S I T E S

S E R V I C E   D E S   B I B L I O T H E Q U E S

I N S T R U C T I O N S   P O U R   L E   P R E T   E N T R E   L E S  
B I B L I O T H E Q U E S   D E S   U N I V E R S I T E S

P A R I S

1 9 8 1

INSTRUCTIONS POUR LE PRÊT ENTRE LES  
BIBLIOTHÈQUES DES UNIVERSITÉS

Les présentes instructions sont destinées aux services de prêt (1) entre les bibliothèques et organismes documentaires relevant du Ministère des universités.

Elles se substituent aux instructions, datées du 11 octobre 1954 ; les dispositions non reprises dans le texte qui suit sont en conséquence annulées.

Les nouvelles directives s'attachent à respecter, dans la mesure du possible, les recommandations que l'IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques) a rédigées en 1978 dans le cadre de son programme DUP (Disponibilité universelle des publications).

Il a également été tenu compte de l'implantation, durant l'automne 1980, des premiers Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST), destinés à harmoniser, à l'échelon national, la collecte et la diffusion de l'information primaire déposée dans les organismes documentaires des universités.

I. FORMULAIRES DE DEMANDE

Les bibliothèques et centres de documentation qui désirent emprunter des documents par l'intermédiaire du prêt entre bibliothèques sont invités à utiliser des formulaires conformes aux deux modèles ci-joints, chacun d'eux correspondant à un type de publication :

---

(1) Prêt du document original ou envoi d'une reproduction (photocopie, microfiche, etc.).

- le premier sert exclusivement aux demandes de périodiques ;
- le second aux demandes de thèses, de congrès, de monographies et de documents publiés sur nouveaux supports.

Chaque formulaire présente les caractéristiques suivantes :

- Il se compose de 4 volets autoreproducteurs. Le volet A est conservé par la bibliothèque emprunteuse. Les volets B et C sont gardés par la bibliothèque prêteuse. Le volet D accompagne l'envoi et est retourné à la bibliothèque emprunteuse.
- La partie inférieure comporte une zone réservée à l'adresse de la bibliothèque emprunteuse. Cette mention d'adresse doit être apposée au moyen d'un cachet. La bibliothèque emprunteuse colle, en outre, sur le volet B, à l'intérieur du cadre, une étiquette gommée portant les mêmes mentions et qui est collée par la bibliothèque prêteuse sur l'enveloppe ou le paquet qui sert à l'envoi. Ainsi la bibliothèque prêteuse est-elle dispensée de dactylographier l'adresse du destinataire. De la même façon, une étiquette gommée portant l'adresse de la bibliothèque prêteuse est collée sur le volet D lors de l'envoi du document original. Cette étiquette sert au retour du document.

## II. - REDACTION DES DEMANDES

Il est nécessaire que le formulaire soit rempli par la bibliothèque emprunteuse, ou par l'utilisateur sous le contrôle et la responsabilité de celle-ci, afin que soient effectuées les indispensables vérifications et que soit donnée à la demande une présentation correcte.

Dans certains cas, particulièrement lorsque la demande est adressée par télex, la bibliothèque fait remplir par le lecteur un formulaire différent de celui qu'elle utilise pour le prêt entre bibliothèques. Il doit présenter les mêmes caractéristiques que le formulaire servant au prêt entre bibliothèques. En tout état de cause, il doit comporter un rappel de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique ainsi que la signature du lecteur.

.../...

### 1. Vérifications :

La bibliothèque emprunteuse doit mener les recherches bibliographiques nécessaires pour contrôler et compléter les références des documents demandés par l'utilisateur.

Les catalogues locaux ou collectifs, manuels ou automatisés sont d'un intérêt essentiel pour localiser les documents et orienter les demandes. Pour leur assurer une utilisation maximale, il est demandé à toutes les bibliothèques qui participent à leur élaboration d'en aviser l'administration centrale (Service des bibliothèques), ainsi que la bibliothèque où est situé le CADIST de la discipline.

Tout formulaire comportant une référence manifestement insuffisante non justifiée ou des indications inexactes est renvoyé à la bibliothèque emprunteuse.

La cote du document est portée sur la demande chaque fois qu'il est possible de la trouver dans un catalogue local ou collectif.

### 2. Présentation :

Chaque formulaire ne peut et ne doit comporter qu'une demande.

Il est souhaitable que le formulaire soit dactylographié. Dans tous les cas, on veille à la parfaite lisibilité des indications portées sur le formulaire et à la clarté matérielle de leur présentation.

Il semble préférable de développer si possible les titres des périodiques.

## III. - ORIENTATION ET CIRCULATION DU FORMULAIRE

La mauvaise orientation des demandes, leur circulation dans un nombre élevé de bibliothèques entraînent des délais de prêt souvent rédhibitoires. C'est une des raisons pour lesquelles ont été créés les CADIST. Toutefois, certaines demandes peuvent être satisfaites rapidement grâce aux ressources locales. Dans ce cas, il y a lieu de prendre les précautions suivantes :

- 1) On réduit à l'appréciation de l'utilisateur et, dans tous les cas, à un mois la durée de circulation de la demande.
- 2) Le circuit de la demande doit se limiter à deux bibliothèques qui, sollicitées avant la bibliothèque ayant reçu la charge du CADIST, peuvent éviter l'encombrement de celui-ci.
- 3) La réduction du délai de réponse doit être recherchée par l'utilisation des ressources :

... ..

- a) Des bibliothèques locales situées sur le campus (bibliothèques d'UER, d'instituts, de laboratoires), chaque fois qu'a été établi un catalogue collectif et que les liens entre les cellules documentaires de l'université autorisent cette démarche.
- b) Des bibliothèques publiques situées dans la même agglomération, la même académie ou la même région ; les bibliothèques municipales, en particulier, possèdent, dans les disciplines littéraires surtout, des fonds qui complètent utilement ceux des bibliothèques universitaires.
- c) Des centres de documentation du secteur privé, lorsque le contexte le permet.

#### IV. - TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Pour être efficace, le prêt entre bibliothèques doit fonctionner rapidement. Cela suppose :

- a) que les bibliothèques examinent, dans la journée même, les formulaires qui leur parviennent ;
- b) qu'elles les transmettent, si elles ne peuvent les satisfaire, et après avoir justifié de l'impossibilité dans laquelle elles se trouvent de fournir les documents, à la bibliothèque qui constitue l'étape suivante dans le circuit tracé sur la demande ou, si elles figurent en seconde position, qu'elles les adressent aux CADIST. Ces opérations s'effectuent dans les délais les plus brefs ;
- c) que soit respectée la date de retour indiquée sur la demande.

Les CADIST traitent de la même façon et chaque jour ouvrable, les demandes de prêt. Ils assurent dans les 24 heures suivant la réception du formulaire l'envoi du document ou de sa reproduction.

#### V. - CONDITIONS DE PRET

##### 1. Conditions générales :

Chaque bibliothèque dispose du droit d'exclure du prêt entre bibliothèques certains documents. Mais ce refus doit rester exceptionnel et se limiter à quelques cas bien précis : usuels, ouvrages rares et précieux.

Les bibliothèques chargées des CADIST doivent acquérir, de façon exhaustive, et diffuser les documents de toute nature utiles à la recherche dans une discipline donnée. En revanche elles ne doivent pas être sollicitées pour le prêt de manuels ou d'ouvrages nécessaires à l'enseignement des deux premiers cycles universitaires.

Sauf indication contraire figurant dans le cadre réservé à cet usage, les documents sont communiqués dans les locaux de la bibliothèque emprunteuse qui, dans tous les cas, est responsable du document emprunté.

La reproduction du document, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à l'autorisation de la bibliothèque qui consent le prêt du document original. Les dispositions de la loi du 11 mars 1957, article 41 doivent être respectées et la reproduction destinée à des fins exclusives de recherche et réservée à l'usage privé du demandeur.

## 2. Durée du prêt

Elle est fixée à un mois, délais d'envoi compris. Si le prêt est consenti pour une durée plus brève, on l'indique sur le volet D, dans le cadre prévu à cet effet.

Les prolongations doivent être demandées avant la date d'expiration du prêt.

## 3. Interruption du service de prêt entre bibliothèques

Dans la mesure du possible, les bibliothèques maintiendront une permanence pendant les vacances universitaires.

Les CADIST fonctionnent sans interruption durant toute l'année.

## VI. - ENVOI ET RETOUR DES DOCUMENTS

Les documents sont adressés par envoi recommandé. Ils sont emballés pour l'envoi comme pour le retour avec le plus grand soin. Il est conseillé d'utiliser des "pacposts" ou, au moins, des enveloppes plastiques alvéolées.

Seules les bibliothèques qui le désirent envoient un accus de réception au destinataire.

Les documents et la correspondance relative au prêt entre bibliothèques circulant entre les bibliothèques universitaires bénéficient de la franchise postale, conformément aux indications de la circulaire du 28 mars 1979.

Lorsque le destinataire ne peut profiter de cet avantage, les frais de poste supportés par l'établissement prêteur sont remboursés à celui-ci par l'établissement emprunteur.

### VII. - PAIEMENT DES PHOTOCOPIES

Il est souhaitable que le prix des photocopies soit le même dans tous les établissements relevant du Ministère des universités. En attendant que soit mis en place un mode de paiement par coupons, la facturation sera annuelle.

### VIII. - STATISTIQUES

Chaque année, les bibliothèques, et spécialement celles qui ont la charge d'un CADIST, sont invitées à répondre à une enquête statistique menée par le Service des bibliothèques.

A cet effet, elles utilisent soit un des volets du formulaire soit un des plis du télex.

Elles doivent fournir des renseignements portant, d'une part, sur les demandes adressées à d'autres établissements, français et étrangers, et, d'autre part, sur les demandes reçues. Dans les deux cas, elles doivent être en mesure de préciser la nature des documents ayant fait l'objet de la transaction (thèse, congrès, monographie, périodique), le taux de satisfaction, ainsi que le nombre des photocopies et celui des documents originaux envoyés et reçus.





Demandeur :		
let A - à conserver par la bibliothèque emprunteuse		<b>DEMANDE DE PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES PÉRIODIQUES</b>
mande n° :	Date d'envoi :	A faire circuler jusqu'au :
RIODIQUE :		Circuit souhaité :
Titre :		1. . . . .
Année :	Vol. :	Fasc. :
SSN :		Cote :
ARTICLE :		2. . . . .
Auteurs (s) :		3. . . . .
Titre :		
- 1ère page :	- Dernière page :	
Source bibliographique :		- Prêt : <input type="checkbox"/>
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <b>ADRESSE DE LA BIBLIOTHEQUE EMPRUNTEUSE</b> </div>		- Photocopie <input type="checkbox"/>
		- Microfiche <input type="checkbox"/>
		- Microfilm <input type="checkbox"/>
		Document remis au lecteur le :
		renvoyé le :
		à :
		Demande de reproduction limitée à ..... Francs
		Reproduction destinée à des fins exclusives de recherche et réservée à l'usage privé du demandeur (loi du 11 mars 1957, art. 41).
		Signature :                      Date :

Blanc

Demandeur :		
let A - à conserver par la bibliothèque emprunteuse		<b>DEMANDE DE PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES THESES - CONGRES - MONOGRAPHIES</b>
mande n° :	Date d'envoi :	A faire circuler jusqu'au :
EISE		Circuit souhaité :
Discipline :		1. . . . .
Université :		Cote :
Année :	N° :	ISBN :
NGRES		2. . . . .
Titre :		3. . . . .
Ville :	N° :	Date :
		ISBN :
NOGRAPHIE :		
- Auteur (s) :		- Prêt <input type="checkbox"/>
- Titre :		- Photocopie <input type="checkbox"/>
tu de Publ. :	Ed. :	Année :
Source bibliographique :		- Microfiche <input type="checkbox"/>
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <b>ADRESSE DE LA BIBLIOTHEQUE EMPRUNTEUSE</b> </div>		- Microfilm <input type="checkbox"/>
		Document remis au lecteur le :
		renvoyé le :
		à :
		Demande de reproduction limitée à ..... Francs
		Reproduction destinée à des fins exclusives de recherche et réservée à l'usage privé du demandeur (loi du 11 mars 1957, art. 41).
		Signature                      Date

